6. Léon Delegrange, 4 janvier 1910, chez centre son hangar.
7. Le Blon, 2 avril 1910, tombé à la mer.
8. Hauvette, 15 mai 1910, chez contre un pylône.
9. Zosell, 2 juin 1910, causes non définies.
10. Eugène Speyer, 17 juin 1910, causes non définies.
11. Thadeus Robl, 18 juin 1910, causes non définies.
12. Wachter, 3 juillet 1910, causes non définies.
13. Daniel Kinet, 10 juillet 1910, causes non définies.
14. C.-S. Rolls, 12 juillet 1910, rupture du gouvernail.
15. Nicolas Kinet, 3 août 1910, remous à l'atterrissage.
16. Weldein, 3 août 1910, causes non définies.
17. Lieutenant Vivaldi, 25 août 1910, causes non définies.
18. Van Maasdyck, 27 août 1910, causes non définies.
19. Pollet, 25 septembre 1910, remous à l'atterrissage.
20. Géo Chavez, 27 septembre 1910, remous à l'atterrissage.
21. Ploschman, 29 septembre 1910, remous à 20 mètres de hauteur.
22. Haas, 4 octobre 1910, causes non définies.
23. Mestewitch, 8 octobre 1910, causes non définies.
24. Capitaine Madiot, 23 octobre 1910, inexpérience.
25. Lieutenant Menta, 25 octobre 1910, capotage.
26. Fernand Blanchard, 26 octobre 1910, inexpériences.
27. Lieutenant J. Sagitetti, 27 octobre 1910, causes non définies.
28. Ralph Johnstone, 17 novembre 1910, capotage à 240 mètres.
29. Lieutenant Cammarata ; 30. Soldat Casaliani, 3 décembre 1910, causes non définies.
31. Walter Archer, 4 décembre 1910, causes non définies.
32. Cecil Grace, 22 décembre 1910, perdu en mer.
33. Jules Piccole, 26 décembre 1910, causes non définies.
34. Laffont ; 35. De Pola-Mariano, 28 décembre 1910, rupture d'appareil.

Échos parlementaires

LES CONGRÉGATIONS DISSOUTES

M. Malvy, député radical-socialiste du Lot, a adressé au président de la Chambre la lettre suivante :

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de vous informer que je désire interpeller le président du Conseil, ministre de l'Intérieur et des Cultes, sur l'application des lois du 1er juillet 1901 et du 7 juillet 1904 sur les Congrégations.

« Veuillez agréer, etc... »

M. Malvy déclarait, hier, dans les couloirs du Palais-Bourbon, que son interpellation a uniquement pour but de lui permettre de demander au président du Conseil comment il tolère certaines Congrégations religieuses qui, à son avis, tournent la loi ou profitent de certaines imperfections et continuent, par suite, à séjourner en France, alors que les lois de 1901 et 1904 ont prévu leur expulsion.

L'interpellation sera vraisemblablement inscrite à la suite de l'ordre du jour.

Le Bon Théâtre

32 ter, quai de Passy

C'est lundi 2 janvier qu'aura lieu la dernière représentation de la JEANNE D'ARC de Simone Arnaud. Les collèges et pensionnats voudront faire profiter leurs élèves de cette séance placée après-midi pendant les vacances du jour de l'an.

La direction du Théâtre chrétien commencera au milieu de janvier la série des représentations de BETHLEEM qui obtint, l'an dernier, tant de succès et qu'on redemande de tous côtés.

Pour tous renseignements, s'adresser 4, avenue de Breteuil, VII.

LA CONDAMNATION DE DURAND

La C. G. T. demande la revision

L'Union des syndicats veut manifester

La C. G. T. mène en ce moment une campagne très active pour obtenir la revision du procès de Durand, secrétaire du Syndicat des clockers, condamné à mort par le jury.

Les délégués au Comité général de l'Union des Syndicats de la Seine se sont, d'autre part, réunis extraordinairement, hier soir, à la Maison commune, rue de Bretagne.

La discussion s'est terminée par l'adoption de l'ordre du jour suivant :

« Après avoir examiné le sort de leur camarade Durand condamné à mort par douze jurés bourgeois parce que secrétaire de Syndicat et malgré qu'innocent ;

« Le Comité général décide que toutes les organisations devront, dans le délai de dix jours, convoquer leurs adhérents et préparer la grève générale avec toutes ses conséquences, pour imposer la liberté de Durand et la revision du procès. »

En outre, le Comité général a décidé d'organiser une manifestation de protestation à Paris, dans la matinée du 1er janvier.

La chasse aux "renards"

Un peintre « non-syndiqué » se suicide

Un ouvrier peintre, non-syndiqué, qui travaillait à Rennes, chez M. Landresse, entrepreneur, dont les ouvriers sont en grève, s'est suicidé hier.

C'est à la suite des invitations répétées de quelques syndiqués de cesser le travail, que Guillou, qui n'était pas syndiqué et qui craignait de manquer de ressources, a commis son acte de désespoir.

Frappés par des grévistes

Une grève sévit depuis quelques jours chez les charbonniers d'une importante maison de Saint-Malo.

Le propriétaire de cette usine avait embauché des ouvriers non-syndiqués.

Les grévistes, mécontents de voir leur place prise se sont portés sur les chantiers et ont molesté les non-syndiqués.

Deux des grévistes ont été arrêtés.

Odieux sectarisme

Le Conseil municipal de Montpellier refuse du pain aux enfants pauvres des écoles libres

De notre correspondant de Montpellier :

La majorité sectaire qui siège à l'Hôtel de Ville de Montpellier, grâce à la fraude électorale, vient de donner une nouvelle preuve de son fanatisme et de son parti-pris.

M. Louis Guibal, l'éminent bâtonnier du barreau de Montpellier, conseiller, avait demandé des secours en nature — c'est-à-dire du pain — pour les enfants pauvres fréquentant les écoles libres, spécifiant qu'il ne s'agissait pas de subventions à ces écoles, bien que la plus élémentaire équité permît d'en accorder, mais de secours aux déshérités de la fortune.

Le Conseil, par un vote brutal, a refusé ces secours que pourront seuls recevoir les enfants des écoles laïques.

C'est en vain que les conseillers sectaires ont tenté de justifier leur ostracisme en prétendant que, s'ils laissaient bénéficier les enfants des écoles libres de la subvention inscrite au budget, ils donneraient à ces écoles, contrairement à la loi, une subvention déguisée.

On ne leur demandait pas d'accorder une subvention en argent, mais, aux enfants pauvres qui fréquentent les écoles libres, des secours en nature.

D'autres municipalités, ainsi que l'a fait remarquer M. Guibal, ayant la notion exacte des obligations que leur impose leurs charges et le souci de faire égale justice à toute leurs administrés, ont compris différemment leur devoir et ont accordé des secours en nature aux enfants de toutes les écoles. Le vote de la majorité du Conseil municipal de Montpellier est donc injustifiable et odieux ; il ne peut s'expliquer que par l'esprit sectaire et de parti-pris qui anime ses membres.

On ne saurait donc trop protester contre une décision aussi partiale et aussi inique.

La persécution religieuse

Condamnation des anciens Capucins de Nantes

La Cour de Rennes a rendu, hier, son arrêt dans l'affaire des anciens Capucins de Nantes. Ceux-ci étaient au nombre de treize. Ils avaient été acquittés par le tribunal correctionnel de Nantes, du chef de délit de reconstitution de Congrégation.

Voici leurs noms :

MM. l'abbé Louis Poirier (en religion le R. P. Martin) ; Gabriel Goulin (R. P. Marie-Joseph) ; Félix Poirier (R. P. Marie-Antoine) ; Mathurin Bellanger (R. P. Urbain) ; Gustave Simon (R. P. Cyprien) ; Alexis Bonhomme (R. P. Sigismond) ; François Legendre (R. P. Ange) ; Abel Pineau (R. P. François) ; Paul Dodo (R. P. Venance) ; Jean-Baptiste Potel (R. P. Cézaire), et MM. Alexis Georget, Joseph Retiers et Jean-Marie Braxni, domestiques des prévenus.

La Cour a acquitté seulement M. l'abbé Pineau (R. P. François).

MM. Louis Poirier, Potel et Dodo, ont été condamnés à 500 francs d'amende ; les autres prévenus à des amendes de 100 et de 200 francs.

Les trois domestiques ont été condamnés à 50 francs d'amende.

Les religieuses de Saint-Péran

Les religieuses de Saint-Péran, acquittées par le tribunal de Montfort, ont été, elles aussi, condamnées par la Cour de Nantes.

Mme Melhorine Régnier, qui faisait défaut, est condamnée à 200 francs, Mmes Françoise Clamart, à 100 francs, et Anne-Marie Le Roguer à 16 francs d'amende.

M. Rawle, l'honorable et sympathique maire de Saint-Péran, coupable d'avoir donné asile aux religieuses, est condamné à 50 francs d'amende !!!

Actes sacrilège

Notre correspondant particulier nous télégraphie :

Un acte odieux a été accompli la nuit de Noël, au village de Laverune, près Montpellier. Après avoir parcouru les rues de la localité au son des tambours et des clairons, plusieurs énergumènes se sont rendus devant la grande croix de la Mission, érigée à l'entrée du village, et ont mutilé le christ avec un instrument en fer.

Cet acte sacrilège provoqua l'indignation des honnêtes gens.

Pour défendre l'âme des enfants

L'Officiel enregistre la déclaration des Associations des familles de la commune de Maizey (Meuse), du canton de Lanmeur (Finistère), et de l'Association foréenne d'enseignement libre, dont le siège social est 7, rue de la Préfecture, Saint-Etienne (Loire).

Calendrier des Indulgences plénières

pour 1911

par M. le chanoine ROTHE

Il paraîtra le 1er janvier ; on peut donc le demander dès maintenant. Prix, 0 fr. 15 ; port, 0 fr. 05.

Aux personnes qui ne l'auraient pas encore, nous rappelons que nous tenons à leur disposition un petit *Manuel* indiquant les conditions à remplir pour gagner les indulgences : prix, 0 fr. 10 ; port, 0 fr. 05.

Les funérailles du duc de Chartres

A Dreux

Les funérailles de Mgr le duc de Chartres ont été célébrées jeudi matin, 29 décembre, en la chapelle Saint-Louis, de Dreux, appartenant à la famille d'Orléans.

La chapelle avait reçu une sombre décoration : bande du draperie noire rehaussée d'hermine dans le chœur et au pied des tribunes, tentures noires frangées de blanc ; dans la nef, au centre de laquelle s'élevait un catafalque antouré de huit porte-cierges ; un drap tricolore recouvrait ce catafalque ; le cercueil avait été recouvert lui-même d'un drap violet et des armes du défunt. Les ardres du prince étaient placés sur un coussin devant ce monument funèbre. Toutes les chaises étaient revêtues d'une gaine de deuil.

La messe a été dite par M. l'abbé Martin, premier aumônier de la chapelle ; Mgr Bouquet, évêque de Chartres, qui présidait, a donné l'absoute.

Au cours de l'office, des artistes venus de Paris, et dirigés par M. Paul Fonchey, maître de chapelle de Saint-Thomas d'Aquin, ont chanté la messe en plain chant.

A l'entrée et à la sortie du cortège, l'orgue a exécuté une marche funèbre.

La famille et les personnages officiels ont été conduits à la chapelle dans des carrosses drapés de crêpe ; cochers et valets de pied portaient une livrée noire et blanche de cérémonie.

Au premier rang ont pris place dans la chapelle : duc de Guise, duc de Magenta, prince Valdemar de Danemark, duc de Vendôme, duchesse de Chartres, duchesse de Magenta, duc de Penthièvre, princesse Marie-Louise d'Orléans, infante Eulalie, infante Luiz, comte d'Eu, princes Pierre, Louis et Antoine d'Orléans-Bragance, prince Georges de Grèce ; puis les représentants officiels : le grand-duc Paul, représentant le tsar, et le comte Spencer le roi d'Angleterre ; le baron Guillaume, représentant le roi des Belges ; M. Stanelof, le roi des Bulgares ; M. de Scavenius, le roi de Danemark ; le comte de Pradère, le roi d'Espagne ; le baron Godult de Jangelfeld, le duc de Saxe-Cobourg-Gotha ; le comte de Stockelberg, la grande-duchesse Vladimir ; le comte de la Tour en Voerwyre, le comte de Caserte ; M. Camille Dupuy, la comtesse de Paris ; la vicomtesse de Laurentie, la duchesse de Vendôme.

Les invités, au nombre de 400, étaient composés de la plupart des notabilités du monde royaliste.

A l'issue de l'office, les membres de la famille sont descendus dans la crypte et les invités ont défilé devant eux. Le corps du Monseigneur le duc de Chartres a été déposé aussitôt dans le sarcophage qui lui est destiné près du futur tombeau de la duchesse et des sépultures du prince Henri, du duc de Nemours et de la duchesse d'Alençon.

Un déjeuner a eu lieu ensuite à l'évêché, auquel ont assisté les membres de la famille et les représentants officiels.

A Neuilly

En même temps qu'étaient célébrées à Dreux les funérailles princières, un service funèbre avait lieu à la chapelle de la Compassion, à Neuilly, à 11 heures.

Nouvelles de l'étranger

ESPAGNE — Crise ministérielle partielle

M. Canalejas désire réduire la crise inévitable aux portefeuilles de l'Instruction publique et des Travaux publics, qui seront donnés à M. Amos Salvador, vice-président du Sénat, et à M. Raphael Gasset.

Peut-être le portefeuille de l'Intérieur sera-t-il compris dans la combinaison. Il y a pour ce portefeuille deux candidats : MM. Alonso Castrillo, ancien juge du contentieux, démocrate avancé, et Barroso, ancien ministre. Celui-ci pourrait être une garantie pour les droites dans la rédaction du projet de loi sur les associations.

La crise ministérielle éclatera avant le départ du roi pour Melilla.

RUSSIE — L'invasion allemande

Au sujet des intentions de la maison Krupp de s'établir aux Chantiers de Marioupol-Nicopol, sur les bords de la mer d'Azov, des renseignements nouveaux, émanant de bonne source, nous parviennent de Russie.

Il paraît certain qu'en dépit des démentis de pure forme, la maison allemande, appuyée par une maison anglaise, dissimule ses manœuvres d'approche à l'abri d'un groupe qui s'est formé entre trois Sociétés, dont deux sont russes, et que prônent deux importantes banques internationales.

L'opinion russe voit à juste titre dans ces agissements une menace pour son industrie nationale au profit de celle de l'Allemagne, et un nouvel acheminement vers la germanisation de cette contrée. Déjà, sur les frontières du Sud-Ouest, Lodz, Bielostok, Tomschew, ne sont plus que des centres industriels allemands florissants *où la langue russe disparaît.*

Le tsar et les bouddhistes

Le directeur du monastère bouddhiste Alexis a été reçu par le tsar, en présence du petit tsarevitch Alexis.

Il a transmis à Sa Majesté les remerciements de la communauté pour l'autorisation accordée de donner le nom d'Alexis au monastère.

Cette nouvelle officielle est d'autant plus intéressante qu'une certaine agitation se manifeste à juste titre parmi les membres de l'extrême-droite contre l'établissement de temples bouddhistes à Saint-Pétersbourg.

Liste des invités russes aux chasses de Skiernewice

Voici la liste des personnages qui assisteront à ces chasses :

Les grands-ducs Nicolas Nicolaïevitch, Serge Mikaïlovitch, Nicolas Mikaïlovitch, commandant en chef de la garnison de Pétersbourg ; le prince Wassiltchikoff, le comte Choremeteff, le comte Welepolsky et le prince Demidoff.

Les noms des invités autrichiens n'ont pas été officiellement publiés. On attribue ce retard à l'incertitude où l'on est encore au sujet de la venue de l'archiduc héritier François-Ferdinand.

Le *Nouvelle Vremia* n'attscherait aux chasses de Skiernewice d'importance que si elles étaient le prélude de la chute du baron d'Aerenthal.

BULGARIE — Le vol de documents turcs

La *Tanine*, revenant sur l'affaire du vol des documents de la légation ottomane à Sofia dit que la « clé » de la correspondance chiffrée et le rapport diplomatique ont également disparu.

Pour plus de sécurité, ce dernier était toujours envoyé à Constantinople par la Roumanie. Le *Tanine* demande l'envoi d'une Commission d'enquête.

ITALIE — La question des cheminots

L'agitation croissante des cheminots a fait l'objet de conférences ministérielles.

M. Luzzatti, à peine de retour de Milan, a reçu les ministres du Trésor et des Travaux publics. Pour l'instant on ne craint pas une grève mais des actes d'obstruction.

Le referendum relatif à l'insuffisance du projet gouvernemental a recueilli l'adhésion de 90 000 cheminots, qui ont déclaré simultanément qu'il fallait recourir aux moyens extrêmes si on repoussait leurs revendications.

PORTUGAL — Le gouvernement et les religieux

La légation du Portugal communique la dépêche suivante qu'elle reçoit du son gouvernement :

« La nouvelle d'après laquelle l'Allemagne et l'Autriche auraient protesté contre l'expulsion des missionnaires jésuites dans les colonies portugaises est catégoriquement démentie par le ministre des Affaires étrangères.

« Le décret de bannissement rendu contre les Jésuites en Portugal, devant également avoir son effet aux colonies, les missionnaires n'y pourront séjourner que s'ils appartiennent au clergé séculier. Le gouvernement a d'ailleurs pris toutes les mesures pour que le départ des Jésuites s'effectue facilement et sans la moindre violence. »

D'autre part, une dépêche de Lisbonne au *Berliner Tageblatt* dit que le gouvernement portugais aurait permis le remplacement des Jésuites allemands par d'autres prêtres catholiques allemands et qu'un délai convenable doit être accordé pour les changements de personnes.

AUTRICHE-HONGRIE — Ouverture des Délégations

Budapest, 29 décembre. — L'ouverture solennelle des Délégations a eu lieu avec le cérémonial habituel. Les présidents des deux Délégations ont exprimé les sentiments de dévouement et de fidélité des peuples envers l'empereur.

Le président de la Délégation autrichienne, M. Baernreither a dit que les peuples étaient remplis d'une gratitude inaltérable envers l'empereur qu'ils considèrent comme le gardien de la paix, le protecteur du travail.

Le peuple autrichien se réjouirait si l'on réussissait à maintenir la paix sans armements, pour lesquels les Etats surenchérissent entre eux aujourd'hui ; tant que ce haut but ne sera pas atteint, la monarchie ne pourra pas occuper de position particulière sans mettre en jeu son prestige, son influence et sa sûreté. C'est pourquoi la Délégation étudiera scrupuleusement les crédits augmentés pour les forces de défense.

Le président de la Délégation hongroise, le comte Zichy, a fait l'éloge du souverain comme prince de la paix. Il a ajouté que la Délégation hongroise n'oublierait pas ce qu'elle doit au prestige du trône et du pays.

Le discours de l'archiduc

A la réception des Délégations, l'archiduc François-Ferdinand répondant au nom de l'empereur au discours des deux présidents des Délégations, a dit : « J'ai reçu la mission honorable de représenter aujourd'hui Sa Majesté. Je ne manquerai pas de porter à sa connaissance les sentiments de fidèle attachement à son auguste personne que vous venez d'exprimer. En vous saluant au nom de Sa Majesté au commencement de la période d'activité importante réservée à votre compétence, je relève d'abord in vraie satisfaction éprouvée par Sa Majesté au pensant que les relations internationales se développent d'une manière tout à fait satisfaisante ; basée sur ses alliances et grâce à ses bonnes relations avec toutes les puissances la monarchie continuera à l'avenir, de la manière la plus ferme, ses efforts, faits jusqu'ici avec plein succès pour le maintien et la consolidation de la paix ; les exigences de l'administration de la guerre pour l'armée accusent en comparaison de l'année passée une augmentation qui a pour but de rectifier définitivement les divers chapitres budgétaires.

« La marine de guerre, par contre, a besoin du vote de plus grands crédits pour se tenir à la hauteur de sa tâche, car il faut tenir compte des sacrifices des autres puissances.

« Ces crédits augmenteront non seulement la puissance de la marine de guerre, mais ils auront aussi des avantages économiques.

« Je suis chargé par Sa Majesté de vous exprimer sa confiance dans votre sagesse et dans votre zèle patriotique.

« J'espère que vos travaux seront couronnés de succès et je vous souhaite la bienvenue la plus cordiale. »

Petites dépêches

Le duc, la duchesse de Connaught et la princesse Patricia sont arrivés à Londres, venant de l'Afrique du Sud.

Les officiers anglais Brandon et Trench, condamnés à Leipzig pour espionnage, ont été amenés hier matin, à 7 heures, dans les forteresses de Wesel et de Glatz.

Le gouvernement persan a envoyé sa réponse à la dernière note britannique au sujet de la situation troublée dans laquelle se trouvent les provinces du Sud. Le texte n'est pas encore publié, mais il contiendrait la déclaration d'après laquelle la route principale de Bushirs à Chiraz, par Kazerun, est maintenant ouverte aux caravanes qui parcourent cette route où des vols ont été signalés depuis le 5 décembre.

A l'Elysée

Le président de la République a reçu, à 3 h. 1/2, avec le cérémonial d'usage, M. Larroits, le nouveau ministre de la République Argentine en France, qui lui a remis les lettres l'accréditant comme envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Paris.

M. Mollard, introducteur des ambassadeurs, était allé chercher le nouveau ministre à son hôtel avec les voitures de la présidence et une escorte de cavaliers.

Les honneurs militaires ont été rendus à l'Elysée à l'arrivée et au départ du cortège.

Enfin, à 5 heures, M. Fallières a reçu S. Exc. Mohamed el Mokri, ministre des Affaires étrangères du sultan du Maroc, qui lui a remis le grand cordon de l'Ordre hafidien et lui a apporté les vœux du sultan à l'occasion de la nouvelle année.

Le ministre de la Marine à Lorient et à Saint-Nazaire

Le vice-amiral de Lapeyrère, ministre de la Marine, et M. Guistinau, sous-secrétaire d'Etat, continuent la visite des ports. Ils sont arrivés hier à Lorient pour se rendre compte des travaux d'achèvement des bâtiments en construction.

Accompagnée de M. Lonis, directeur central des constructions navales, et de l'amiral Leygues, préfet maritime, ils se sont rendus à Lanester, où l'on construit le *Courbet*. Ils ont visité ensuite la cuirassé *Mirabeau*, qui commencera ses essais le mois prochain.

A bord du croiseur *Waldeck-Rousseau*, l'amiral-ministre a témoigné sa satisfaction à l'ingénieur, M. Cros. Ce bâtiment est presque complètement achevé.

Les deux ministres ont monté ensuite à bord du *Russeird* et du *Mameluck*.

Après avoir déjeuné à la préfecture, les deux ministres ont pris le train pour Saint-Nazaire.

A l'Hôtel de Ville

Le Comité du budget

Après les deux séances du matin et du soir, le Conseil s'est réuni en Comité du budget pour entendre le rapport de M. Dausset, que nous avons analysé hier ; ce rapport a été adopté avec une légère modification demandée par M. Chassaigne-Goyon, relative aux journées de maladie du personnel ouvrier.

Séance de jeudi matin

La séance est ouverte à 10 h. 1/4.

M. Jouseelin rapporte le budget du Bois de Boulogne et fait fixer à 751 000 fr. les dépenses pour entretien des parcs et squares.

Sur le rapport de M. Le Menuet, le Conseil vote un crédit pour l'attribution de revolvers aux gardes des promenades.

M. Frédéric Brunet répartit le crédit de 27 000 fr., affecté aux subventions en faveur des Sociétés de gymnastique.

M. Frédéric Brunet expose la question des revendications des expéditionnaires.

M. Brunet a reconnu la nécessité d'accorder une augmentation de 200 fr. à chacune des six dernières classes, et 100 fr. à la 2e classe, quant aux expéditionnaires 1re classe à 3 900 fr. et la classe exceptionnelle à 4 200, ils ont la ressource du principalat.

M. Dausset, rapporteur général, déclare qu'il accepte la proposition de M. Frédéric Brunet. Le traitement moyen sera de 2 100 fr., or au ministère de l'Intérieur, le traitement moyen est de 2 000 fr.

L'effort financier que la Ville fait pour les expéditionnaires s'élève à 622 100 fr.

M. Grébauval dit que la réforme n'est pas complète, qu'elle ne profitera qu'à l'élément provenant du recrutement des sous-officiers, et qu'elle ne satisfera personne.

Il ne votera pas ce projet.

M. Duval-Arnould appuie les observations de M. Dausset.

M. Denais dépose une proposition tendant à inviter l'administration à ralentir dès à présent la recrutement des employés et à ne pourvoir qu'une vacance sur deux.

Les conclusions du rapport présenté par M. Brunet, ainsi que la proposition de M. Denais sont adoptées.

Pour les 100 000 enfants de chœur de France

Un nouveau journal va paraître à la Maison de la Bonne Presse. Il a pour titre

Le sanctuaire

Il est destiné aux 100 000 enfants de chœur de France.

VINGT PAGES à deux colonnes dont seize illustrées et en couleur.

Principales rubriques : *Calendrier liturgique — Catéchisme liturgique — Histoire des enfants de chœur — Ceux qui furent enfants de chœur — Associations d'enfants de chœur — La consigne de la semaine — Lectures pour le dimanche — Récréations.*

Paraîtra tous les dimanches à partir du 1er JANVIER.

Abonnement d'un an : TROIS FRANCS.

Cinq exemplaires sous une même bande. Un an : DOUZE FRANCS CINQUANTE.

5, RUE BAYARD, PARIS.

Confirmation et première Communion

Soixante-dix enfants des deux sexes ont fait le jour de la Noël leur première Communion à la cathédrale de Fréjus. Les familles étaient au bonheur, et la blanche parure de ces cœurs innocents l'emportait bien, au dire de chacun, sur les décorations de convention des solennités antérieures. Mgr l'évêque, qui a bien voulu, la veille, donner la Confirmation à cette troupe enfantine, a constaté que dès l'éveil de leur raison, les enfants avaient parfaitement correspondu aux soins des zélés catéchistes. Quelle précieuse garantie pour une solide instruction religieuse que la fréquence des Communions que les enfants vont s'appliquer à recevoir, pendant trois, quatre et cinq ans encore, jusqu'à leur complète adolescence. Et, ainsi fortifiés dans la foi par les divins sacrements et plusieurs années de catéchisme, leur persévérance ne sera-t-elle pas mieux assurée ?

Une ordonnance épiscopale de 1906 avait établi que, pour être admis à la première Communion, les enfants suivraient au moins pendant deux ans les cours de religion. A la fin de la première année, ils étaient confirmés et la première Communion clôturait la deuxième année.

La Confirmation devait toujours précéder la Communion.

Avec la nouvelle législation, cette règle sera difficilement observée. Néanmoins, Mgr Guillibert invite, par ordonnance, ces prêtres à s'y conformer autant que possible, promettant, de son côté, de leur faciliter la tâche.

NOS AMIS DÉFUNTS

PRIEZ POUR EUX

Le Fr. Sidère, de l'Institut des Frères du Sacré-Cœur, 38 ans, à Arthabaska (Canada).

Mme Vve Cyprien Petit, mère de M. le curé d'Arreux (Somme), 83 ans, à Fressenneville (Somme). — Mme Vve Planus, mère de M. le curé de l'Assomption, à Lyon, 82 ans. — M. Paul Chauveau-Guillemet, propagateur dévoué de la bonne presse, 26 ans, à L'Mermenault (Vendée). — M. Constant Curé, père de M. l'abbé Curé, vicaire à Saint-Evre de Nancy, 62 ans. — Mlle Marie Bouvier, 24 ans, à Nantes. — M. Emile Cornet, 62 ans, entrepreneur, un des premiers lecteurs de la *Croix*, à Nantes.

FIANÇAILLES

On recommande aux prières de nos lecteurs les fiançailles de Mlle Edith de Langlade, fille de M. de Langlade et de Madame née Arnaud, avec M. Henry d'Agrain, fils du marquis, décédé, et de la marquise douairière, née Gestas Lespérous, qui ont été célébrées en l'église d'Eylac (Dordogne).

MARIAGES

On recommande aux prières de nos lecteurs le prochain mariage de M. Jean Mardinier, interne des hôpitaux de Lyon, fils du regretté avocat de Saint-Etienne (Loire), avec Mlle Isabelle Déchelette, de Roanne, qui sera célébré le 17 janvier en l'église Saint-Etienne, à Roanne.

Informations du soir

LA PERSÉCUTION CONTRE LES ÉCOLES LIBRES

De notre correspondant particulier :

Amiens, 29 décembre. — Le Conseil municipal d'Amiens vota, chaque année, d'importants secours pour les indigents des écoles ; mais les pauvres des écoles privées ne reçoivent rien. Pour réparer cette injustice, le Conseil a voté, deux fois déjà, un crédit spécial pour ces petits indigents, aussi dignes de pitié que les autres : deux fois le préfet a biffé ce crédit sans motif.

Une troisième fois, le Conseil l'a rétabli, mercredi soir, après une éloquente protestation de M. Charles Fauvel contre les agissements préfectoraux qui suppriment la liberté des communes.

Au cours de la discussion, très mouvementée, où un socialiste insulta grossièrement les catholiques, un membre du bureau de bienfaisance a déclaré que les visiteurs écartaient les demandes des indigents qui envoyaient leurs enfants aux écoles libres, en disant : « Tant que vos enfants n'iront pas à l'école laïque, vous n'obtiendrez rien. »

Le député socialiste Lecointe, conseiller municipal, a lui-même blâmé ces procédés, contraires à la liberté de conscience.

PARIS-BRUXELLES-PARIS

L'aviateur Lanser est passé sur Compiègne à 11 heures.

Après avoir fait un virage au-dessus de la gare, l'aviateur est allé atterrir aux environs de Compiègne dans de bonnes conditions.

D'autre part, l'Aéro-Club de Bruxelles a reçu un télégramme annonçant que Lanser a atterri à Saint-Quentin à 11 h. 50 et est reparti à midi 45.

LA TRAVERSÉE DE LA MANCHE EN AEROPLANE

L'aviateur Loraine a pris son vol de l'île Sheppey peu après 10 heures, ce matin, se dirigeant vers la France.

Un vapeur le suivra pendant la traversée de la Manche.

DÉGRADATION MILITAIRE

Orléans, 29 décembre. — Ce matin, le soldat Brun, condamné à vingt ans de travaux forcés par le Conseil de guerre du 5e corps à Orléans, pour tentative de meurtre sur une sentinelle, a été dégradé dans la cour d'honneur de la caserne du 131e d'infanterie. Brun n'a manifesté aucune émotion. Après la cérémonie, il a été remis aux gendarmes.

Y AURA-T-IL UNE EXPOSITION EN 1920 ?

Dans sa séance d'hier soir, le Conseil municipal de Dijon a donné un avis nettement défavorable à l'organisation à Paris, en 1920, d'une Exposition universelle internationale.

LA PROTECTION DES ALGÉRIENS EN TURQUIE

Constantinople, 29 décembre. — A la suite d'une entente définitive entre les gouvernements français et ottoman sur la question du droit de protection des Algériens, le gouvernement ottoman a adressé aux autorités provinciales des instructions leur enjoignant de traiter comme Français les Algériens qui se prononceraient pour la nationalité française.

On annonce la mort de M. Michel Trélatu, conseiller général républicain des Hautes-Pyrénées, pour le canton d'Aucun, doyen de l'assemblée départementale.

DANS LES MINES DU RAND

Johannesburg, 29 décembre. — Outre les conflits précédemment signalés dans les mines du Rand, un combat a eu lieu également dans la mine Cason. Un indigène, séparé de ses camarades, a été grièvement blessé ; soixante-dix autres ont été également blessés.

Le combat a recommencé le matin dans l'intérieur de la mine. On signale un tué et de nombreux blessés, dont plusieurs mortellement.

Madrid, 29 décembre. — L'*Imparcial* se fait l'écho d'une version qui circule parmi les carlistes et suivant laquelle le prétendant Don Jaime se marierait au printemps prochain avec la sœur du duc de Parme. Les fiançailles seraient annoncées officiellement le jour des Rois.

FEUILLETON DU 30 DÉCEMBRE 1910 — 42 —

L'île bleue

Près du lit de cuivre, la table de travail, le bureau chargé de bibelots, la plume d'or, les papiers, les livres choisis... Aux murs, des gravures de prix et un grand Christ d'argent. Sur le marbre de la cheminée, une statue d'albâtre : celle de la Vierge — et face à la porte, au-dessus d'un bouquet de roses blanches, le portrait — le seul qu'ils eussent et qu'ils avaient voilé jusque-là — le portrait de Vladimir à quelques jours, agitant ses mains potelées. Dans un coin enfin, l'ancien berceau de mousseline nouée, le berceau du rapt qui serait le témoin du retour.

Et Jeanina, parce qu'elle était chrétienne, vint d'abord s'agenouiller aux pieds de la Madone, et toute son âme s'épancha dans une ardente prière..

Elle se relevait à peine — cet acte de foi et de remerciement achevé — qu'Irma Riplet, entrant doucement, lui dit :

— Madame, Sœur Julie demande à vous entretenir.

— Sœur Julie ! C'est Dieu qui l'envoie... Faites-la entrer, mon amie.

Et la comtesse songeait en elle-même :

— Pauvre et noble femme, a-t-elle assez souffert du crime de son Frère et l'a-t-elle assez expié ! Elle est peut-être informée que l'heure de la justice de Dieu est venue. Tant mieux ! Elle portera au frère coupable notre pardon et le pardon de mon fils !

Car Vladimir Koslof ne se vengera pas : moi, sa mère, je lui apprendrai la clémence !

La religieuse entrait, et elle était tout émue, et c'était du juste qu'elle tremblait ainsi.

— Madame, dit-elle, Madame, vous savez que Dieu a pitié de nous, qu'il vous rend votre enfant ! Vous êtes bienheureuse... et je le suis aussi ! Mais il manque à mon bonheur quelque chose encore.

Elle était tombée à genoux.

— Pour le frère coupable qui ne se repent point encore, j'implore votre pardon, afin que la colère désarmée désarme à son tour la colère de Dieu !

Jeanina, généreuse, magnanime, déjà la pressait dans ses bras.

— Sœur Julie, disait-elle, Fédora Béhring, relevez-vous ! Tout est oublié !... Mon cœur ne se souvient plus et je vous jure que le cœur de mon enfant sera aussi clément que le mien.

Elles pleuraient toutes deux. Irma de nouveau entrait.

— Madame... un homme affairé, un inconnu, veut à tout prix pénétrer jusqu'à vous... Il s'agit de votre enfant, dit-il... Il vient de la part de M. van der Hart !

— Ah ! cria la mère, soudain épouvantée et redoutant l'écroulement de son fragile bonheur. Ah ! mon Dieu !... mon Dieu !... Ayez pitié de moi ! Ayez pitié de mon fils !... Faites entrer cet homme... Sœur Julie, restez-là... Pourvu que...

Irma était déjà partie.

Jeanina s'assit ; ses jambes vacillaient, ses yeux voyaient trouble. Sœur Julie, en vain, s'empressait à la rassurer.

Cependant l'inconnu annoncé, le visage masqué par un capuchon qu'il n'avait point enlevé, apparut.

Les deux femmes se serrèrent l'une contre l'autre. L'homme attendit qu'Irma fut éloignée, puis, d'un geste brusque, il rejeta le vêtement qui le dissimulait.

C'était Sacha Paskoff.

D'un même cri d'épouvante qui s'arrêta dans leur gorge serrée, Jeanina et Sœur Julie avaient clamé :

— Rova Béhring !...

Il ne leur laissa pas le temps de se remettre. Il alla sur elles, les yeux dans les yeux, tout bas, il dit :

— Pas un mot !... Pas un cri !... Je serai bref. Oui, c'est moi, Rova Béhring... Vous m'avez bien reconnu. Tant mieux ! Votre souvenir, cependant, est encore moins tenace que ma haine !... Je viens vous rendre votre fils, Madame, mais je vous avais promis que, quand vous le reverriez, vous verseriez des larmes de sang !... C'est fait !... Vous pouvez pleurer ! Car, écoutez bien, voilà comment je me suis vengé... A cette heure, dans la demeure d'Otto van der Hart, le comte Boris est devant son enfant... Mais j'ai inspiré à Vladimir Koslof, lentement, patiemment, une haine mortelle contre celui qu'il ignore être son père... de sorte qu'il a fait serment de l'abattre à la première rencontre, sans pitié et sans remords !

— Au secours ! essaya de crier Jeanina.

Sœur Julie voulut se lancer vers la porte, mais d'une main Rova Béhring l'arrêta, et de l'autre il comprima violemment la bouche de la comtesse.

— Attendez, dit-il, je n'ai pas fini !... Il est sûr, vous dis-je, que Vladimir Koslof a tué son père... Mais nul ne connaît la vraie identité de l'assassin, son vrai nom. Nul ne devine qu'il est un parricide. Seuls, vous deux et ce Coléo de malheur qui faillit tout gâter, vous êtes instruits de l'atroce vérité... Peut-être aussi van der Hart, ce vieux gredin, soupçonnera-t-il quelque chose... Qu'importe ! Car tous et toutes, je vous défie de faire poursuivre l'assassin, de demander son châtiment ! Ce serait, comtesse Koslof, la tête de votre propre fils que vous réclameriez !... Ah ! je vous avais déclaré la guerre... Ma victoire m'a coûté de longues années de patience, d'efforts, de luttes !... Mais, aujourd'hui, je suis bien vengé !... Je le sais plus encore que vous ne pensez... Pour que vous ne puissiez plus jamais — jamais — ravoir votre enfant, je vais l'unir à ma fille, Alexina Béhring, une exaltée, une révolutionnaire ! Vladimir Koslof, qui se croira toujours le docteur Dimitri Brillante, trouvera en elle une digne compagne !... Etes-vous contente, Jeanina, et le comte Boris aura-t-il assez payé votre préférence et l'honneur de vous donner son nom ?

Mais déjà la malheureuse mère ne l'entendait plus. Elle était tombée sans connaissance dans les bras de Sœur Julie, à moitié défaillante, elle aussi.

Rova Béhring, sans pitié, secoua les deux malheureuses par le bras.

— Toi, ma sœur, achève-t-il, tu t'es toujours trouvé sur mon chemin... Tes gémissements n'ont point retardé m